



Analyse des risques

DICRIM

**« L'analyse des risques »,
constitue une partie du DICRIM
(Document d'information
Communal sur les Risques
Majeurs) largement diffusé à
l'ensemble des habitants par le
moyen le plus approprié**

Mairie de POUCHARRAMET

2 rue des HOSPITALIERS

31370 POUCHARRAMET

TEL 05.61.91.83.09

Risque d'inondation

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau et des vitesses de courant parfois très supérieures à la normale. Elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par des pluies importantes et durables. Il existe des facteurs aggravant tels le caractère imperméable des sols, la fonte des neiges, la morphologie du lit fluvial, le taux de saturation du sol, la densité hydrographique...

Quels sont les risques d'inondations dans la commune de Poucharramet ?

La commune est exposée à des inondations de plaine et/ou à des crues torrentielles. La zone susceptible d'être inondées est le « quartier de la rivière » ;

Les cartes sont disponibles sur internet à l'adresse suivante : <http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr>.

Quels sont les mesures prises dans la commune ?

Mesures préventives :

- Travaux d'amélioration (bassin de rétention, entretien des berges)
- Surveillance des cours d'eau
- Information des habitants des dangers météorologiques.

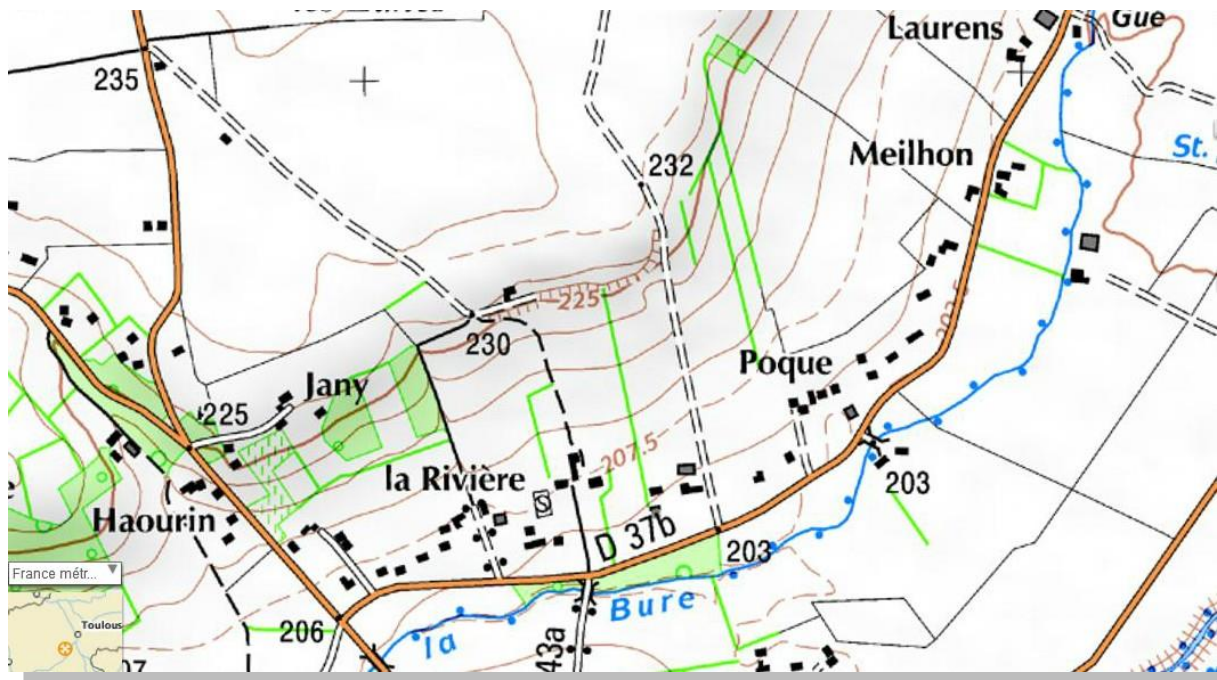
Mesures ponctuelles à prendre en cas de risque d'inondation

- Organiser une permanence à la mairie
- Surveiller en continu la montée des eaux
- Alerter les habitants et préparer leur évacuation
- Mettre en place des panneaux de signalisation et les déviations nécessaires
- Donner l'alerte grâce à un véhicule communal équipé d'un haut-parleur

Que doit faire la population ?

AVANT	<p>Surélever les meubles, amarrer les cuves</p> <p>Mettre les produits toxiques, les véhicules à l'abri de la montée des eaux et les papiers importants</p> <p>Couper le gaz et l'électricité</p> <p>Fermer les portes</p>
PENDANT	<p>S'informer sur la progression du niveau des eaux (Mairie Radio)</p> <p>Eviter tout déplacement, si besoin respecter les déviations mises en place</p> <p>Ne pas s'engager sur une aire inondée à pied ou en voiture</p> <p>Ne pas aller chercher les enfants à l'école, ils seront pris en charge par l'équipe enseignante.</p> <p>Ne pas s'engager sur une aire inondée à pied ou en voiture</p>
APRES	<p>Déclarer le sinistre auprès de votre assureur dans les plus brefs délais</p>

Carte



Mairie de POUCHARRAMET

2 rue des HOSPITALIERS

31370 POUCHARRAMET

TEL 05.61.91.83.09

04/04/2022

Risque de mouvement de terrain

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou sous-sol, d'origine naturelle (fonte des neiges, pluviométrie anormalement forte).

Les mouvements de terrain sont difficilement prévisibles et constituent un danger pour les vies.

Quels sont les risques de mouvement de terrain dans la commune de Poucharramet ?

La commune est exposée au phénomène de retrait gonflement des sols argileux communément appelé sécheresse.

Quels sont les mesures prises dans la commune ?

Un plan de prévention du risque sécheresse lié au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux a été approuvé. Il précise la réglementation d'urbanisme applicable en zone de risque. Il définit les mesures obligatoires à respecter et émet des recommandations pour les constructions nouvelles ou existantes.

Que doit faire la population ?

AVANT	S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde
PENDANT	Fuir latéralement et gagner les hauteurs Ne pas revenir sur ses pas Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
APRES	Informers les autorités. Se mettre à disposition des secours S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer

Risque sismique

Un séisme, ou un tremblement de terre, est un mouvement sur une faille qui engendre des secousses plus ou moins violentes et destructrices à la surface du sol. De manière générale, les séismes ne se produisent jamais seuls. On parle ainsi d'essaims de tremblements. Certains, petits, précèdent parfois le séisme principal, ce sont des précurseurs. D'autres, plus nombreux, le suivent pendant des jours ou des mois : ce sont les répliques qui peuvent être parfois importantes.

Quels sont les risques sismiques dans la commune de Poucharramet ?

La commune est située dans une zone **de très faibles** sismicité. Elle doit prendre en compte ce risque majeur à titre préventif

Quels sont les mesures prises dans la commune ?

Il n'y a pas d'alerte possible avant une secousse. Il existe des stations d'observation dans le département et sur le barrage de la commune.

Que doit faire la population ?

AVANT	Repérer les endroits pour se mettre à l'abri (cave, extérieur dégagé,.....)
PENDANT	S'éloigner des fenêtres Se mettre à l'abri sous un meuble S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer (bâtiments Pylônes électriques...)
APRES	Evacuer les bâtiments S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer Couper l'eau, le gaz et l'électricité

Risque météorologiques-les tempêtes/orages violents

Orages, fortes précipitations, vents violents tempêtes sont des phénomènes météorologiques qui peuvent évoluer dangereusement et se manifester dans notre région pouvant avoir de graves conséquences sur les personnes et sur les biens. Les dangers sont multiples, et de deux ordres : effets mécaniques (vent, éboulement, projections, chutes d'arbres, de tuiles...), effets thermiques (froids, humidités)

Quels sont les risque de tempête la commune de Poucharramet ?

Comme l'ensemble du département, la commune est soumise aux phénomènes métrologiques.

Quels sont les mesures prises dans la commune ?

S'informer auprès de METEO France,(site internet, serveur vocal, bulletin télévisuel ,...), la carte de vigilance est réactualisée deux par jours.

Échelle de vigilance Météo-France

Niveau	Vigilance	Consignes
Vert	Pas de vigilance particulière	—
Jaune	Soyez attentif	Si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou à proximité d'un rivage ou d'un cours d'eau, des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (par exemple : mistral, orage d'été, montée des eaux, fortes vagues submergeant le littoral) sont en effet prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.
Orange	Soyez très vigilant	Des phénomènes dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.
Rouge	Une vigilance absolue s'impose	Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

- Organiser une permanence à la mairie
- Surveiller en continu les conditions météorologiques auprès de Meteo France
- Alerter les habitants et préparer leur évacuation
- Mettre en place des panneaux de signalisation et les déviations nécessaires
- Donner l'alerte au moyen d'un véhicule communal équipé d'un haut-parleur
- Préparation d'un hébergement pour les sinistrés
- Organiser le déblaiement des voies

Que doit faire la population ?

AVANT	<p>Se tenir informé des conditions météorologiques à venir</p> <p>Surveiller le bon entretien des arbres (élagage régulier)</p> <p>Suivre les conseils des pouvoirs publics</p> <p>Ranger ou fixer les objets sensibles au vent(mobilier de jardins, objets en hauteur, etc...)</p>
PENDANT	<p>Faire attention aux obstacles sur les voies et aux chutes d'arbres, de branches ou d'objets divers</p> <p>Ne pas intervenir sur les toits</p> <p>Ecouter la radio</p> <p>Ne pas toucher aux fils électriques tombés au sol</p>
APRES	<p>Informers les autorités de votre situations et des dégâts constatés</p> <p>Se mettre à disposition des secours</p>



Risque de sécheresse/canicule

L'année 2003 a été marquée par une hausse sensible du nombre de décès. Un tel niveau n'avait pas été atteint en France depuis 1985. Les personnes fragiles peuvent se faire identifier à la mairie.

Quels sont les risques de canicule sur la commune de Poucharramet ?

Comme sur l'ensemble du territoire français la commune de Poucharramet est soumise au risque de canicule.

Quels sont les mesures prises dans la commune ?

- Organiser une permanence à la mairie en cas d'urgence
- Surveiller en régulièrement les conditions météorologiques
- Alerter les habitants et offrir endroit frais avec points d'eau ventilations et réfrigérateurs
- Affichage en mairie
- Appel téléphonique, circuit d'alerte

Vert	Situation normale, pas de vigilance particulière
Jaune	Situation légèrement préoccupante, début de vigilance
orange	Situation très préoccupante, être très vigilant
Rouge	Situation préoccupante à l'extrême, être très vigilant

Que doit faire la population ?

AVANT	<p>Surveiller les conditions météorologiques</p> <p>Se rafraichir, boire fréquemment</p> <p>Suivre les conseils des autorités</p>
PENDANT	<p>Se rafraichir, boire fréquemment</p> <p>Se mouiller le corps plusieurs fois par jour</p> <p>Prendre des nouvelles de ses voisins</p> <p>Ecouter la radio</p>

Risque de feux de forêt

Les risques d'incendie peuvent être déclenchés soit par l'intervention de l'homme (accidentel ou volontaire) soit naturellement par une combinaison d'actions (rayonnement fort ou foudre) Les conséquences sont multiples, de la destruction partielle de bien, jusqu'au décès des personnes exposées.

Quels sont les risque de feux de forêts la commune de Poucharramet ?

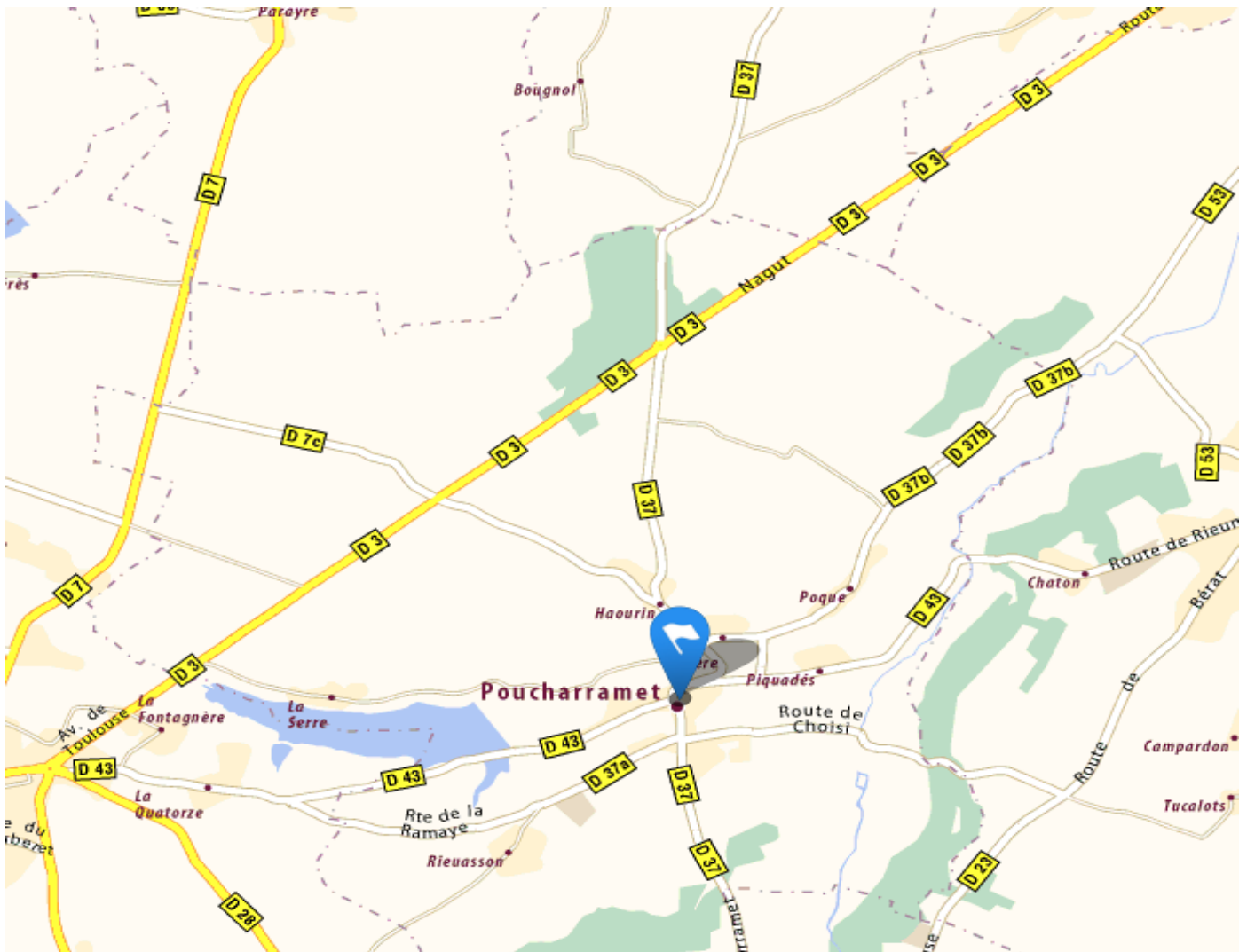
Le territoire communal est couvert par une forêt assez importante Les propriétaires doivent entretenir leur parcelle en réduisant la masse combustible vecteur de feu et donc éliminer les végétaux susceptibles de propager un incendie

Quels sont les mesures prises dans la commune ?

- Organiser une permanence à la mairie
- Contacter les pompiers
- Installer les panneaux de signalisations (blocage voies)
- Préparer un hébergement pour les sinistrés

Que doit faire la population ?

Proche du sinistre	<p>Abriter ou isoler les réservoirs de gaz si ceux-ci sont mobiles</p> <p>Fermer les portes et les volets afin d'éviter la propagation de l'incendie dans la maison</p> <p>Abriter et isoler les véhicules</p> <p>N'évacuer les lieux que sur décision des sapeurs-pompiers.</p> <p>Suivre les conseils des autorités</p> <p>Arroser sa maison</p>
Si le sinistre vous surprend	<p>Boucher les entrées d'air de sa maison</p> <p>Respirer à travers un linge humide</p> <p>Si vous êtes en voiture, gagner si possible une clairière, ou s'arrêter sur la route dans une zone dégagée, allumer les phares pour être facilement repéré</p>
Après le sinistre	<p>Eteindre les foyers résiduels</p>



Mairie de POUCHARRAMET

2 rue des HOSPITALIERS

31370 POUCHARRAMET

TEL 05.61.91.83.09

Risque Nucléaire

Bien que la commune de Poucharramet ne se situe pas à proximité d'une centrale nucléaire, elle peut être exposée à des risques d'irradiations ou de contamination due à la centrale nucléaire de Golfech.

Quels sont les risques d'irradiation pour la commune de Poucharramet ?

En situation d'urgence radiologique, due à la centrale de Golfech, la population sera largement informée, par tous les moyens disponibles, le plan ORSEC sera enclenché.

Quels sont les mesures prises dans la commune ?

En fonction des circonstances, le Préfet pourra ordonner la distribution et l'ingestion de comprimés d'iode de potassium qui peut constituer, en fonction du type de rejet, une action de protection des populations dans les zones susceptibles d'être contaminées. Cette distribution vise prioritairement les nourrissons, enfants, jeunes de moins de 20 ans mais et les femmes enceintes.

Que doit faire la population ?

Proche du sinistre	Risque imprévisible
Si le sinistre vous surprend	Rejoindre le bâtiment Fermer toute les ouvertures Ne pas fumer Ne pas aller chercher les enfants à l'école Rester à l'écoute de la radio Ne pas téléphoner
Après le sinistre	Attendre les autorisations de circulation, de consommation des aliments et de l'eau.

Type	INES	Incidence hors site	Incidence sur site	Dégradation de la défense en profondeur
Accident majeur	7	Rejet majeur : effet étendu sur la santé et l'environnement.		
Accident grave	6	Rejet important susceptible d'exiger l'application intégrale des contre-mesures prévues.		
Accident (entraînant un risque hors du site)	5	Rejet limité susceptible d'exiger l'application partielle des contre-mesures prévues.	Endommagement grave du réacteur ou des barrières radiologiques.	
Accident (n'entraînant pas de risque important à l'extérieur du site)	4	Rejet mineur : exposition du public de l'ordre des limites prescrites.	Endommagement important du réacteur ou des barrières radiologiques, ou exposition létale d'un travailleur.	Perte des défenses et contamination
Incident grave	3	Très faible rejet : exposition du public représentant une fraction des limites prescrites.	Contamination grave ou effets aigus sur la santé d'un travailleur.	Accident évité de peu. Perte des lignes de défense.
Incident	2	<i>pas de conséquence</i>	Contamination importante ou surexposition d'un travailleur.	Incident assorti de défaillance importante des dispositions de sûreté.
Anomalie	1		<i>pas de conséquence</i>	Anomalie sortant du régime de fonctionnement autorisé.
Écart	0			Anomalie sans importance du point de vue de la sûreté

Le septième et dernier niveau, correspondant aux accidents de gravité majeure n'a été attribué que deux fois : en 1986 pour la catastrophe de Tchernobyl et en 2011 pour l'accident nucléaire de Fukushima.

Risque de transport de matières dangereuses et accident aérien.










Le transport de matières dangereuses (TMD) concerne essentiellement les voies routières (80% du trafic en tonnes).

Sur la route, l'augmentation de la vitesse, de la capacité de transport et du trafic multiplient les risques d'accidents. L'accident de TMD combine souvent un effet primaire, immédiatement ressenti dans un rayon de 300m (Incendie, explosion, déversement) et des effets secondaires (ex : pollution des eaux et des sols).

Dans les airs la commune est sur le tracé de plusieurs couloirs aériens, elle est proche de l'aérodrome du Lherm. En cas d'accidents cela entraînera l'enclenchement du PCS.

Quels sont les risques industriels dans la commune de Poucharramet ?

Quels sont les mesures prises dans la commune ?

Classe 1	Matières explosibles		Classe 5	Corrosif irritant	
Classe 2	Gaz inflammable		Classe 6	Toxique très toxique	
Classe 3	Gaz comburant		Classe 7	Irritant	
Classe 4	Explosif extrêmement inflammable		Classe 8	Toxique, très toxique, irritant	
			Classe 9	Matières et objets divers dangereux pour l'environnement	

Que doit faire la population ?

APRES	Ne sortir qu'en fin d'alerte
--------------	------------------------------

Risque de rupture de barrage

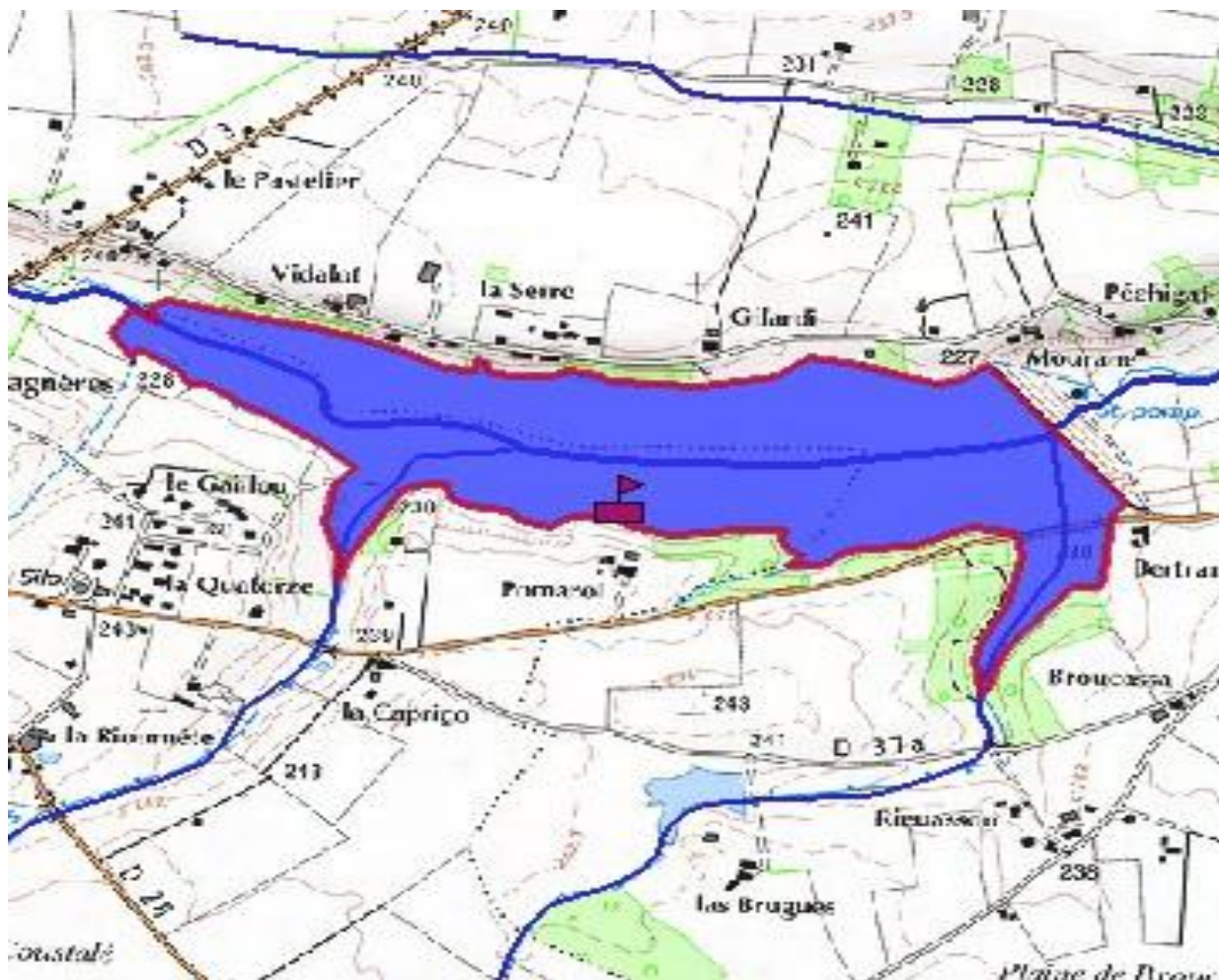
Qu'est-ce qu'un risque de rupture de barrage ?

Un barrage est un ouvrage, le plus souvent artificiel transformant généralement une vallée en un réservoir d'eau. Les barrages servent principalement à la régulation des cours d'eau, à l'irrigation des cultures. Les barrages étant de mieux en mieux conçus, construits et surveillés, les ruptures de barrage sont des accidents rares de nos jours

Quels sont les risques de rupture de barrage dans la commune de Poucharramet ?

Les risques de rupture brusque reste un danger exceptionnel mais la commune est concernée par l'onde de submersion de 3 barrages : FABAS, SAVERES ET POUCHARRAMET.

Quels sont les mesures prises dans la commune ?



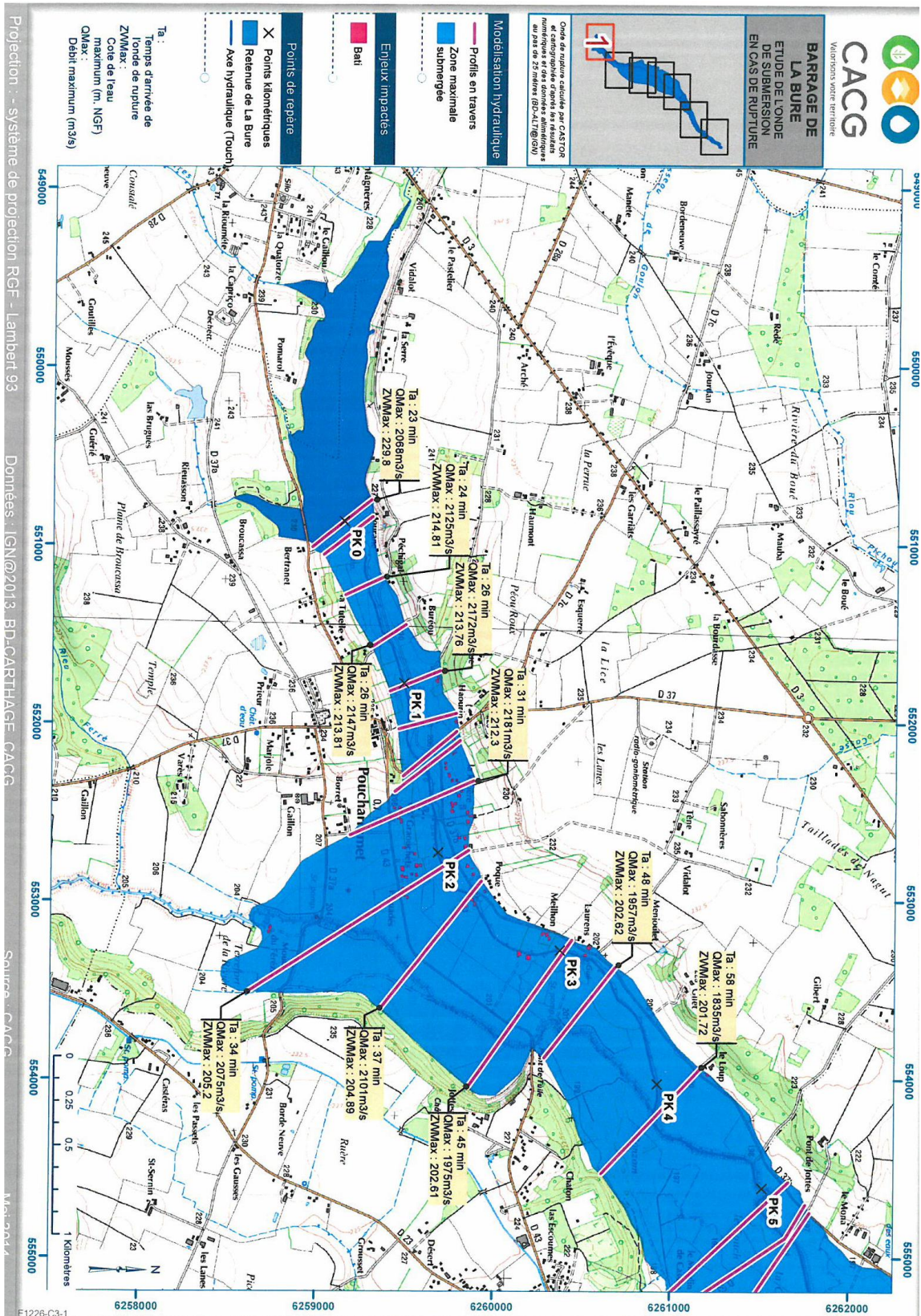
Mairie de POUCHARRAMET

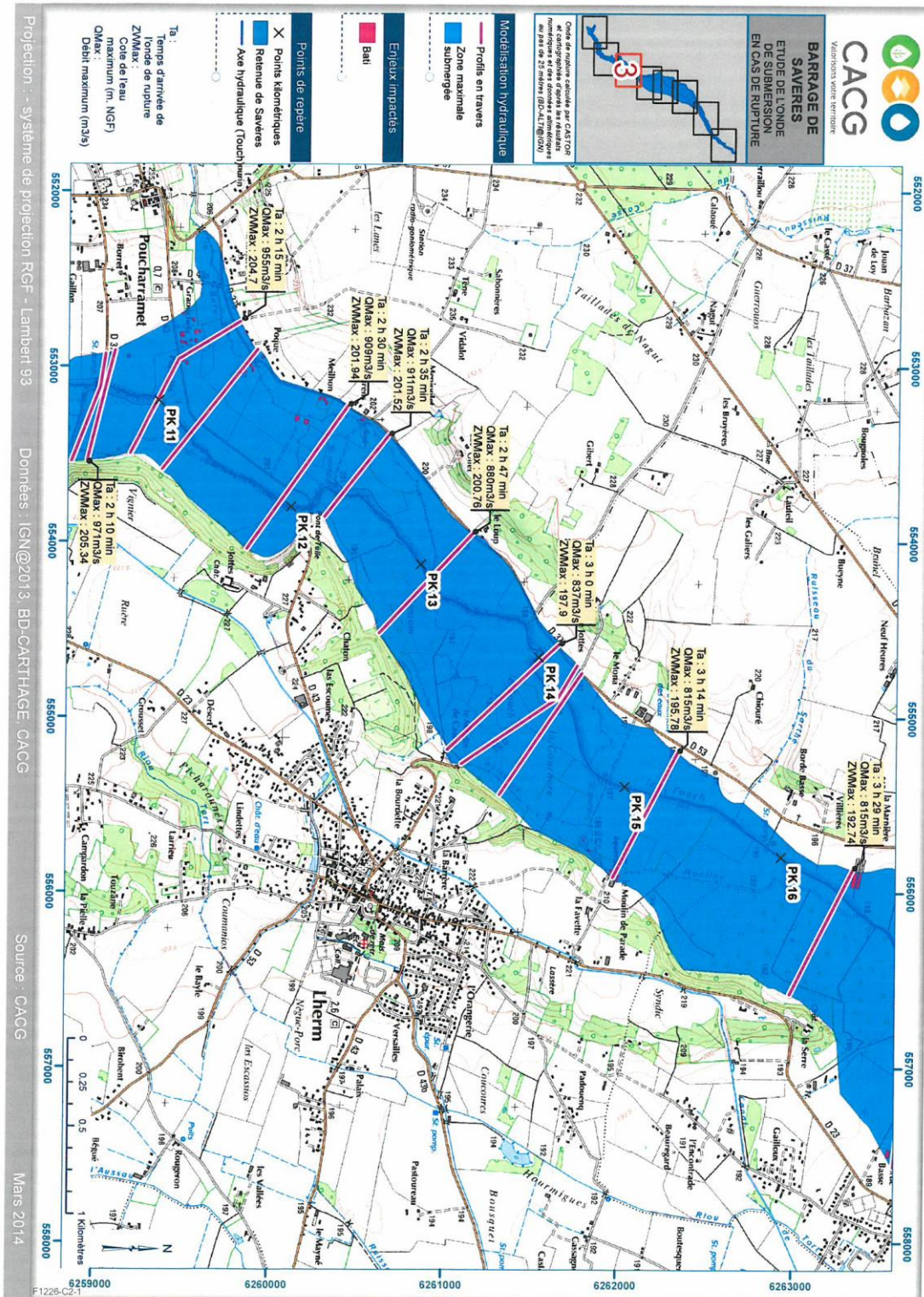
2 rue des HOSPITALIERS

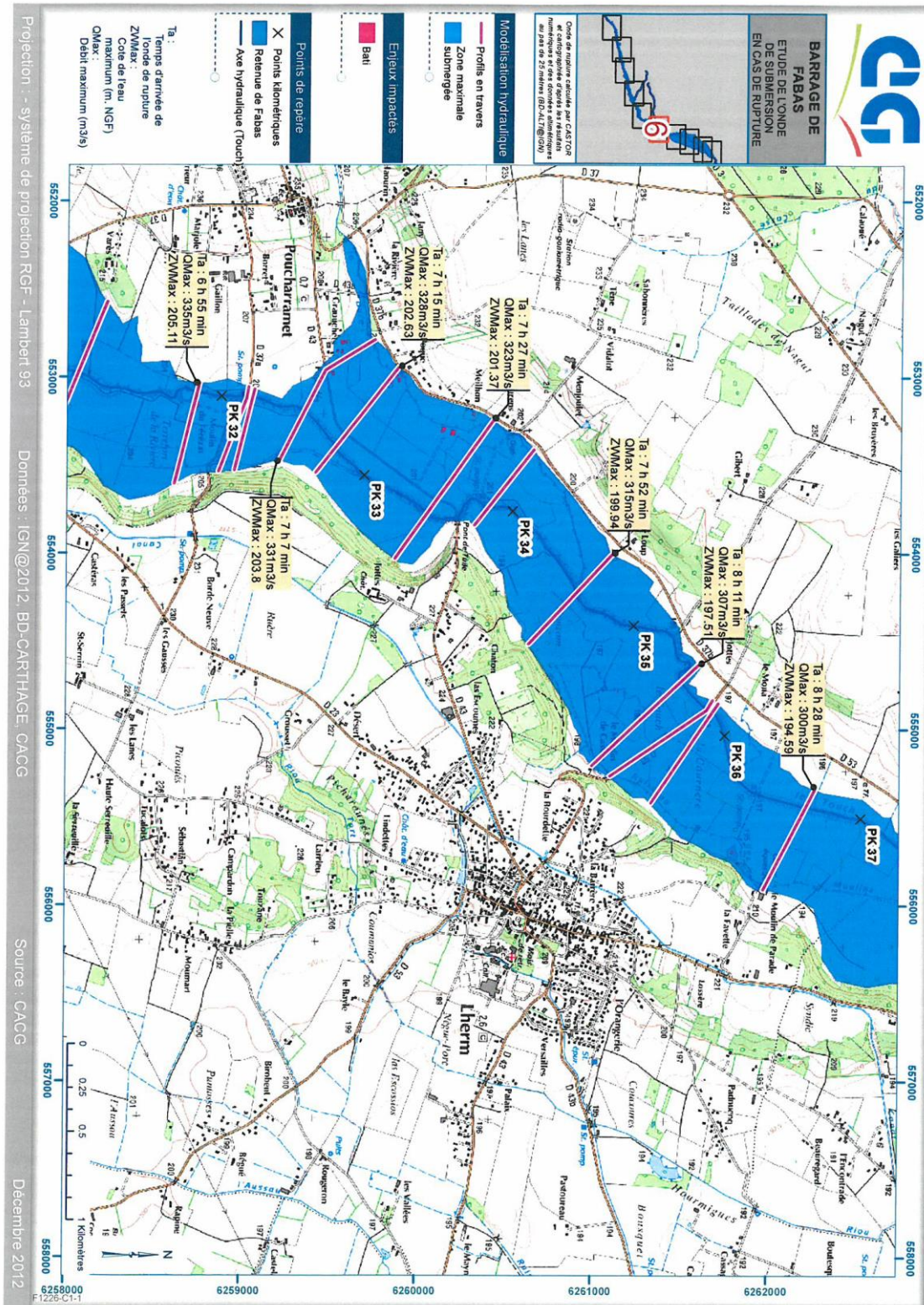
31370 POUCHARRAMET

TEL 05.61.91.83.09

04/04/2022







Mairie de POUCHARRAMET

2 rue des HOSPITALIERS

31370 POUCHARRAMET

TEL 05.61.91.83.09

Recensement des personnes fragiles

Liste établie à partir du fichier confidentiel de recensement annuel des personnes âgées et/ou handicapés isolées à leur domicile.

Cette liste est mise à jour tous les ans par la mairie, merci de remonter les informations si vous en avez connaissance.

CONFIDENTIEL

Moyen d'alerte et d'information

Le maire est prévenu d'un danger par le préfet ou le sous-préfet, mais il peut lui-même enclencher le PCS, il tiendra au courant les autorités.

L'alerte sera donnée aux habitants concernés selon le moyen le plus adéquate : par passage d'un élu dans une voiture avec gyrophare et haut-parleur, tocsin de l'église et/ou appel téléphonique.

L'alerte doit être complétée par des messages d'information élaborés par le Poste de Commandement Communal sur:

- La nature du danger
- Son évolution prévisible
- La conduite à tenir.

Le signal national d'alerte comporte trois sonneries montantes et descendantes de chacune une minute. Ces caractéristiques techniques sont définies par le décret n° 2005-1269 du 12 octobre 2005.

Le signal de fin d'alerte est un son continu, sans changement de tonalité, durant 30 secondes. La fin de l'alerte est également annoncée par la radio.

